

SUAPSE

# Sport et Etudes Aménagées

■ DOSSIER DE CANDIDATURE

A remettre avant le 30 septembre 2022

Année universitaire 2022-2023

---

## Sommaire

1. Conditions d'accès .....	3
2. Fiche signalétique .....	4
3. Modalités d'aménagement .....	6

## Calendrier

- **Date limite de Dépôt de Candidature : 30 Septembre 2022**
- **Réunion de la Commission d'attribution du statut : 05 Octobre 2022**
- **Notification au CEVU (mi-octobre) de la liste des étudiants membres de la section Athlètes de Haut Niveau pour validation**
- **Réunion des commissions de suivi individuel si nécessaire avant le**
- **15 octobre 2022**

## 1. Conditions d'accès

L'Université de La Rochelle et l'IUT offrent la possibilité aux étudiants sportifs de niveau national ou de bon niveau régional, de concilier leurs études et les exigences de leurs pratiques sportives grâce à certains aménagements.

Peuvent candidater les étudiant(e)s :

- **inscrit(e)s sur les listes nationales ou espoirs arrêtées par le Ministère de la Jeunesse et Sports.**
- **D'un bon niveau régional.**

Le SUAPSE statuera sur leur cas après examen de la fiche signalétique et d'éventuels éléments complémentaires.

Une commission de « Suivi des études » examinera alors si le niveau scolaire et le profil sportif du candidat sont requis et si son orientation est judicieuse.

Après avis favorable, l'étudiant(e) sera reçu individuellement par le responsable d'études, son « parrain » et par son « tuteur » au SUAPSE (désigné selon le profil de l'APS).

Ce contact devra aboutir à l'élaboration d'un **projet d'études**, grâce à la mise en relation des différents paramètres.

**Une convention d'études aménagées** sera alors élaborée et proposée à signature des différentes parties intervenantes après information (Etudiant(e) /UFR-IUT/Club/Services communs LRUUniv.).

## 2. Fiche signalétique

### SPORT et ETUDES AMENAGEES

ANNEE UNIVERSITAIRE 2022-2023

<b>Nom :</b>		<b>Etude(s) choisie(s) en 2022/2023 :</b>	
<b>Nom de Jeune Fille :</b>			
<b>Prénom :</b>			
<b>Adresse des parents :</b>		<b>Adresse Universitaire :</b>	
<b>Tél Fixe</b> (parents) :	05. ....	<b>Votre Tél Fixe :</b>	05. ....
<b>Mobile</b> (père ou mère) :	0 .....	<b>Votre mobile :</b>	0 .....
<b>E-mail parent :</b>		<b>Votre E-mail :</b>	
<b>Date de Naissance :</b>			
<b>Lieu de naissance :</b>			
<b>Dépt de naissance :</b>			
<b>Nationalité :</b>			
<b>Discipline Sportive :</b>			
<b>Catégorie :</b>			
<b>Club d'appartenance :</b> <b>Adresse :</b>			

Etes-vous inscrit(e) sur une liste ministérielle d'athlètes de Haut - Niveau :

Oui  Non

NIVEAU	REGIONAL	INTER REGIONAL	NATIONAL
Sélections ou meilleurs résultats sportifs			
Nom de l'entraîneur :		Tél :	
Nom du Club ou de l'organisme qui vous permet de vous entraîner :		Tel :	

### Contrainte(s) d'entraînement et de compétitions

### Plan d'entraînement

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
créneaux horaires							
Lieu(x) :							

### Calendrier des compétitions

Saison régulière (dates de début et fin) :	
Compétitions (joindre un calendrier) :	

Visa du Président du Club

ou du CTD ou CTR

### 3. Modalités d'aménagement

Selon le cursus choisi, les aménagements sont possibles en fonction de l'UFR ou des départements de l'IUT.

La convention signée peut prévoir les aménagements suivants :

- L'allongement du CURSUS, si inscriptions sur les listes du Ministère (attribution d'un statut analogue à celui des salariés).
  
- L'aménagement des horaires de TP et/ou de TD après étude et accord des différents intervenants pour concilier les impératifs des entraînements, des stages, des compétitions.
  
- L'aménagement du calendrier des examens après accord du responsable d'études.
  
- Soutien et tutorat (selon les moyens et les aides obtenus).
  
- Suivi médical prioritaire.
  
- Facilité d'accès aux installations sportives dépendantes du SUAPSE.



**D'ici  
on voit  
+ loin !**

**La Rochelle Université**

SUAPSE

ESU Bongraine

Avenue de la Rotonde

17440 AYTRE



[univ-larochelle.fr](http://univ-larochelle.fr)